

CHARTRE DE L'ADHERENT DE LA FEDERATION KENDALC'H ILE DE FRANCE

Présentation

La Fédération a pour but de :

- conserver, promouvoir, faire connaître le patrimoine artistique et culturel de la Bretagne, afin de transmettre les traditions bretonnes ;
- coordonner des actions de formation et d'animation des groupes adhérents ;
- soutenir et favoriser les différentes expressions de la culture bretonne ;

Les activités de la Fédération s'articulent principalement autour de la danse, les modes vestimentaires et l'accompagnement de la danse (chant et musique).

Cette Charte a vocation à servir de guide dans des domaines clés, afin que nous menions nos activités dans le respect des valeurs de notre Fédération. Elle ne peut pas aborder toutes les situations qui peuvent poser question. En cas de doute, il relève de la responsabilité de chacun de demander conseil à la Fédération ou à la Confédération Kendalc'h.

Individuellement et collectivement, les adhérents partagent et mettent en œuvre les objectifs de Kendalc'h, tout en conservant une liberté de pensée dans le respect des opinions d'autrui.

La Fédération Kendalc'h favorise une culture de respect mutuel dans le cadre de nos activités, en accordant la priorité à l'intérêt collectif.

Qui peut adhérer à Kendalc'h ?

- Associations et personnes physiques ayant acquitté la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'Administration.
- Membre bienfaiteur : tout membre ayant apporté son concours ou son aide à la Fédération et désigné comme tel par le Conseil d'Administration.
- Membre d'honneur : tout membre actif désigné comme tel par le Conseil d'Administration.

Pour adhérer...

Toute nouvelle adhésion sera examinée par le Bureau et proposée au Conseil d'Administration pour vote.

Après acceptation du dossier, l'association s'acquitte de la cotisation correspondant à son activité dans les conditions fixées par le Règlement intérieur. Cette cotisation couvre la période allant du 1^{er} octobre de l'année au 30 septembre de l'année suivante.

Pour une première adhésion, les documents à déposer sont :

- Les statuts de l'Association
- la composition du bureau
- la fiche descriptive de l'association (cf. annexe)

Si le groupe se produit en spectacle, il devra produire :

- des photos de qualité
- une vidéo de prestation du groupe

Les années suivantes, les adhérents transmettront à la Fédération Kendalc'h Ile de France, au plus tard pour le 31 décembre :

- la composition du bureau
- si besoin est, la fiche descriptive de l'association actualisée

Lors de son adhésion, chaque nouveau membre dispose d'un parrain, c'est-à-dire un membre de Kendalc'h Ile de France qui connaît bien le fonctionnement interne de la Fédération. Le rôle du parrain sera de faciliter l'intégration du nouvel adhérent : aide à la rencontre d'autres membres, informations sur la structure et ses partenaires...

L'adhésion à Kendalc'h Ile de France pourra être assortie de recommandations. Dans ce cas, le parrain et la Fédération sont les interlocuteurs privilégiés de cet accompagnement.

Le groupe adhérent est automatiquement membre de la Confédération. Les cotisations sont à verser à la Fédération Kendalc'h Ile de France qui en reversera une partie à la Confédération.

Les 10 engagements de Kendalch Ile de France

- 1- Un accompagnement des groupes qui en font la demande (cf. paragraphe sur la solidarité associative).
- 2- Une offre la plus large possible de formation et une gratuité ou des prix préférentiels sur les activités.
- 3- Une information régulière sur les activités de Kendalc'h et le patrimoine de Bretagne : livret de formation, Keleier (publication annuelle), newsletters, site internet, page Facebook...
- 4- La défense des intérêts de la culture bretonne auprès des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels et dans les différentes composantes du mouvement associatif breton
- 5- L'accès aux ressources de la Confédération (bibliothèque, photothèque, vidéothèque, borne Dastum, valise de livres pour enfants) - ces consultations se faisant au siège social de la Confédération (Auray)- et des prix préférentiels sur les produits culturels Kendalc'h via la boutique en ligne www.boutique.kendalch.com (DVDs, fiches techniques...).
- 6- L'évaluation des groupes se produisant en spectacle, ils ont alors le choix entre deux voies : l'observation (Tradañs ou in situ) ou le Championnat national de danse bretonne.
- 7- La promotion des groupes participant au Championnat auprès des fêtes et festivals de l'Ile de France [lorsque des demandes sont reçues par la Fédération] (la promotion de ces groupes étant assurée par la Confédération auprès des festivals de Bretagne, de l'hexagone et de l'étranger)

- 8- La mise à disposition des vidéos et photos de la Confédération qui peuvent alimenter les archives et servir la communication des groupes.
- 9- La diffusion des informations des associations adhérentes via le Site Internet, le Keleier, la newsletter, le mailing ou les réseaux sociaux. Kendalc'h Ile de France a en ligne un site Internet kendalch-idf.gwalarn.bzh, sur lequel sont notamment référencés ses adhérents. Chacun fait l'objet d'une fiche d'informations, avec des photos et un lien hypertexte vers son site.
- 10- Un accès à tarif préférentiel aux formations proposées par les autres Fédérations départementales

Les engagements du groupe adhérent

En adhérant à Kendalc'h Ile de France, vous vous engagez dans un partenariat actif pour développer votre activité tout en contribuant à promouvoir la culture de la Bretagne, via ses arts et traditions populaires.

- 1- D'agir en porteur et en ambassadeur de la Culture bretonne dans son sens le plus large, le maître-mot étant qualité
- 2- De partager les valeurs de Kendalc'h Ile de France, de respecter et défendre ses statuts et d'ainsi en accepter le Règlement Intérieur et cette présente charte de l'adhérent.
- 3- De participer à la formation de vos membres, en envoyant chaque année des personnes aux formations proposées par la Fédération et la Confédération Kendalc'h. Chaque groupe Kendalc'h devrait disposer au minimum d'une personne ayant suivi la formation diplômante de moniteurs proposée par Kendalch (MOOC). Tout membre de groupe affilié peut, pour sa culture générale, suivre cette formation sans qu'elle soit diplômante.
- 4- De s'investir dans la valorisation du terroir qu'il a choisi de représenter (collectage musique, danses, costumes...). Pour les groupes spectacles, d'être capables de présenter les particularités de ce terroir.
- 5- De répondre aux enquêtes impulsées par Kendalc'h dans une démarche de centralisation d'informations liées à ses champs d'action. De respecter les dates limites et les modalités de réponse indiquées pour chaque événement, demande de renseignements...
- 6- De valoriser les langues de Bretagne.
- 7- De s'engager dans la vie associative de Kendalc'h en participant, autant que faire se peut, aux travaux des commissions et activités proposées par Kendalc'h (à l'échelon de votre Fédération et/ou de la Confédération).
- 8- De mentionner votre appartenance à Kendalc'h sur tous les supports de communication (cf. logo « adhérent »). Vous vous engagez également à faire mention de Kendalc'h dans vos rapports avec les médias et à mettre en place un lien à partir de votre site Internet vers le site www.kendalch.com.
- 9- De faire preuve de déontologie dans vos rapports avec les fêtes et festivals et de communiquer et protéger notre image, notre réputation étant un atout extrêmement important.
- 10- Pour les groupes effectuant des représentations publiques, de se faire évaluer dans le cadre d'un visionnage. Pour les groupes qui n'ont jamais satisfait à ces évaluations, Kendalc'h proposera un accompagnement afin que les cercles puissent atteindre un niveau suffisant de présentation. A cette fin, chaque groupe Championnat proposera au moins une personne présentant les qualités requises pour une éventuelle participation aux évaluations des groupes Kendalc'h.
- 11- Les stages de formation organisés par les adhérents pourront être ouverts aux autres adhérents Kendalch gratuitement.

Les adhérents s'engagent à ne pas organiser des formations de même nature que celles organisées par la Fédération et qui pourraient apparaître comme concurrentielles.

L'entité adhérente bénéficie d'un droit de consultation et de rectification des données qui la concernent.

Les captations (vidéos et photos) réalisées dans le cadre des manifestations Kendalc'h par les groupes Spectacle et Championnat peuvent être librement utilisées par la Confédération à toute fin de communication.

Solidarité associative

La notion de Solidarité fait partie des valeurs de Kendalc'h. Chaque groupe membre de Kendalc'h s'engage ainsi à rencontrer tout autre groupe membre qui le sollicite. A cet effet, un annuaire des groupes adhérents est mis à jour régulièrement.

Les adhérents peuvent contacter le Secrétariat de la Confédération pour disposer de renseignements sur des personnes ressources dans les domaines aussi variés que la danse traditionnelle, le costume, les langues, le patrimoine oral et musical et plus généralement sur tous les aspects de la culture bretonne. En s'appuyant sur les archives et les travaux des commissions, les permanents pourront faire le nécessaire pour rediriger l'adhérent vers un interlocuteur adapté.

Une association qui connaît une difficulté de quelque nature que ce soit (d'administration, d'encadrement, d'accès aux informations, de mise en place de spectacle...) peut également en faire part au Secrétariat de la Fédération. Des membres du Conseil d'Administration pourront alors rencontrer l'association adhérente pour l'aider à surmonter ces difficultés. Le maître-mot est : **accompagnement**.

La participation à la vie de Kendalc'h

L'adhérent s'engage à participer à l'activité générale de sa Fédération et de la Confédération. Cette participation à la vie de Kendalc'h, basée sur le volontariat, constitue la clef de voûte de la réussite de l'Association, dans un esprit de militantisme, d'engagement et de partage d'expérience.

Toute action participative de l'adhérent l'est à titre bénévole, dans un but volontariste afin de contribuer efficacement aux objectifs fixés collectivement par Kendalc'h.

Il est demandé au(x) responsable(s) de l'association d'être présent(s) aux assemblées générales de la Fédération et de la Confédération. Cette présence minimale permet de faire le bilan de l'année écoulée, mais surtout de connaître les actions de l'année à venir, et ainsi de mieux appréhender la diversité des actions de Kendalc'h.

La présence d'un représentant de chaque Association adhérente est souhaitable dans l'une des Commissions de la Fédération ou de la Confédération, tout comme aux réunions des conseils d'administration des fédérations départementales. Dans l'ensemble des instances de Kendalc'h, il serait souhaitable de tendre à un équilibre générationnel. A noter que le siège de Kendalc'h tente de répondre positivement aux demandes de stage formulées par des adhérents de groupes Kendalc'h dont la formation correspond aux activités de notre confédération.